

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les conditions de participation énumérées ci-dessous précisent le déroulement du « Concours AION Paysafecard » (ci-après « **concours** ») organisé par Gameforge 4D GmbH, Albert-Nestler-Straße 8, 76131 Karlsruhe, Allemagne (ci-après « **Gameforge** »).

1. Autorisation de participation, participants et participation

- (1) La participation au *concours* est gratuite. Tout utilisateur majeur résidant dans l'Espace économique européen disposant d'un compte utilisateur personnel actif pour aion.gameforge.com (ci-après « **compte** ») conformément aux [conditions générales d'utilisation](#) est autorisé à participer. Les employés de *Gameforge*, des entreprises liées à *Gameforge* et les familles de ces personnes sont autorisés à participer mais ne peuvent prétendre à aucune récompense.
- (2) Est considérée comme « **participant** » toute personne autorisée à participer conformément à la disposition 1 et entreprenant l'acte de participation décrit dans la disposition 3 entre le 30/07/2019 et le 06/08/2019 à 23h59 (heure de Paris) (ci-après « **période de participation** »).
- (3) L'objet de la participation est la réponse correcte à une question de quiz sur un [site Internet](#) mis à disposition par *Gameforge* à cet effet, l'adresse e-mail associée au *compte* étant à indiquer par le participant comme justificatif d'autorisation de participation (« **envoi** »).
- (4) L'objet de la participation est la réponse correcte à une question de quiz posée par *Gameforge* pendant la *période de participation* via l'adresse e-mail associée au *compte* en indiquant en objet « Concours AION Paysafecard » envoyée à l'adresse contest@aionfreetoplay.com (« **envoi** »).
- (5) Un seul *envoi* est autorisé par *participant*. Les *envois* en dehors de la *période de participation* ainsi que les *envois* multiples, y compris les *envois* liés à différents *comptes*, ne seront pas pris en considération.

2. Gagnants et récompenses

- (1) Parmi l'ensemble des *envois* recevables, *Gameforge* sélectionnera un total de 40 *envois* au hasard. Sont désignés comme « **gagnants** » les *participants* à l'origine de ces *envois*.
- (2) *Gameforge* informera les *gagnants* d'ici le 21/08/2019 en leur envoyant un e-mail à l'adresse utilisée pour l'envoi (ci-après « **notification** »).
- (3) Par ailleurs, *Gameforge* peut présenter les *gagnants* à partir du 14/08/2019 sur ses pages officielles (y compris la page Steam d'AION) et sur les présences gérées par *Gameforge* sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter (ci-après « **publication** »).
- (4) Les *gagnants* obtiennent des récompenses sous forme de bons Paysafecard en accord avec l'[annonce du concours](#), qui sont envoyées dans le cadre de la *notification*.
- (5) Les paiements en liquide et/ou les compensations matérielles des récompenses, leur échange et/ou transfert à une tierce personne sont exclus.

3. Protection des données

- (1) Les données à caractère personnel fournies par les *participants* (il s'agit là des données du *compte*, ce qui correspond au nom de personnage associé et à l'adresse e-mail) seront traitées par *Gameforge* conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données et uniquement aux fins de réalisation du *concours* (ceci englobe la vérification de l'autorisation de participation et du respect des *règles* ainsi que l'envoi de la *notification* et la *publication*).
- (2) Les données à caractère personnel prélevées sont sauvegardées pendant la durée de l'organisation du *concours* et sont ensuite supprimées. Est exclue de cette suppression la *publication* qui en principe reste durablement à disposition, à des fins de transparence. Dans le cas d'obligations légales de conservation prévoyant une sauvegarde prolongée, les données concernées seront supprimées après expiration de ce délai de conservation et seront uniquement traitées dans le cadre de cette obligation.

- (3) De plus amples informations concernant la gestion des données personnelles par *Gameforge* sont disponibles dans la [déclaration de confidentialité](#) (en particulier dans l'article 3.9 concernant l'organisation de jeux-concours et les bases légales déterminantes pour le traitement qu'elle implique, ainsi que l'article 6 relatif aux droits des personnes concernées).

4. Responsabilité

La responsabilité de *Gameforge*, ses organes, ses employés et ses agents d'exécution est limitée, pour quelque raison juridique que ce soit, aux actes intentionnels et à la négligence grave. Dans le cas d'une négligence mineure, cette responsabilité est en revanche limitée uniquement aux manquements aux obligations contractuelles et aux dommages prévisibles, à moins que des dispositions contraignantes du droit applicable ne s'y opposent. Lesdites restrictions ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé.

5. Dispositions finales

- (1) En effectuant son *envoi*, le *participant* accepte les présentes conditions de participation.
- (2) En plus des conditions de participation, le participant s'engage également à respecter les [conditions générales d'utilisation](#) (regroupées ci-après sous l'appellation « **règles** »).
- (3) *Gameforge* peut retirer l'autorisation de participation d'un *participant* si celui-ci contrevient aux *règles* ou si un tel manquement est constaté a posteriori.
- (4) *Gameforge* se réserve par ailleurs le droit de mettre fin au *concours* avant la fin de la *période de participation* pour un motif important. Un motif est notamment considéré comme important s'il empêche d'assurer la bonne tenue du *concours* pour des raisons techniques, organisationnelles ou légales.
- (5) Le droit de la République fédérale d'Allemagne est applicable, à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et des dispositions de renvoi du droit international privé. Si, pendant la tenue du *concours*, le *participant* est domicilié dans un autre état de l'Union européenne, alors l'application des dispositions juridiques contraignantes dudit état n'est pas affectée par le choix du droit applicable susmentionné.
- (6) L'invalidité d'une disposition des présentes conditions de participation n'entraîne en aucun cas la nullité des dispositions restantes. La législation en vigueur prend effet en lieu et place de toute disposition invalide.